

URPC

Présidente et rédactrice
responsable :
Patricia SUNIER

Affaire juridique : 021 881 17 95

E-mail: urpc007@bluewin.ch
info@urpc.ch
www.urpc.ch

Union
Romande des
Propriétaires de
Chiens

Juin 2014
N° 93



Toute correspondance :
Rédaction
Affaires juridiques
Régie d'annonces
à :
URPC
Case postale 4
1080 Les Cullayes



ART ANIMALIER

Faites faire le portrait fidèle de votre ami d'après photo par notre membre artiste-peintre animalier.

Prix selon format et selon entente.
Beau cadeau pour Noël ou anniversaires.
pour tous renseignements s'adresser à :

Mme DELISLE Henriette
Echelettes 4
1004 LAUSANNE
Tél. 021/ 624.01.48

Paraît 2 fois l'an, juin et décembre:

Edition : Antoinette Jordan

Rte des Cullayes 6 - 1077 Servion

Tél. 021/903.25.25

E-mail : urpc007@bluewin.ch

info@urpc.ch

www.urpc.ch

CCP 10-38818-3

Cotisations membres URPC y compris abonnement au journal conseils juridiques de notre Juriste:

Annuelle 20.-frs

Couples 25.-frs

Membres à vie 300.-frs

Bulletin d'adhésion

Nom.....Prénom.....

Rue.....Localité.....

E-mail.....

Site Internet

Notre société vous a été présentée

par.....

.....

.....

SOMMAIRE

Billet du Président
Assemblée générale
Chronique Vétérinaire
Clin d'œil trésorière
Chronique juridique
Les tiques chez le chien
PV Assemblée Générale



Jessy



**L'Assemblée Générale de l'URPC
aura lieu le 20 novembre 2014 à 20h00
Restaurant la Carillere
Rte du Jorat 73
Vers-chez-les-Blanc / Lausanne**

Amis Lecteurs !
Faites confiance aux annonceurs
qui vous offrent leurs services ou
leurs produits dans ce bulletin

Ils le méritent !

BILLET DU PRESIDENT

Un accessoire de mode ?

L'histoire nous a appris que les plus petites actions pouvaient être lourdes de conséquence. Ce fait est, dans le monde canin, devenu une évidence.

Si il est indéniable que les éleveurs doivent pour pouvoir continuer leur travail vendre les chiots qu'ils produisent, il est désormais souhaitable que certaines races de chiens ne soient pas placées chez le premier venu.

La mode est au chien « loup », rien à voir avec notre berger allemand connu de longue date, je vous parle ici de chiens dont l'élevage est récent ou de sujets créés à partir de croisement d'animaux sauvages.

Il est indéniable que les races de chiens proches de l'origine ou utilisées dans des lignées de travail sont plus difficiles à gérer et que le moindre signe de faiblesse de la part du maître peut être considéré par le chien comme une abdication de son rôle de leader, rôle qu'il se fera une obligation de reprendre rapidement avec toutes les conséquences que cela suppose.

Lorsqu'on voit un chiot de 4 mois parfaitement équilibré qui grogne lorsqu'il est mis sur le dos et une jeune propriétaire qui prend ça pour du jeu, franchement ça fait peur. Je n'ai malheureusement pas de solution à proposer pour éviter ce genre d'aberration, j'espère juste que les listes ne seront pas enrichies de chiens qui ne méritent en aucun cas de s'y retrouver, comme ceux qui y figurent déjà.

Il serait souhaitable que les futurs propriétaires ne choisissent pas seulement leur animal en fonction du regard des autres, mais prennent aussi en compte les difficultés qu'ils peuvent rencontrer et que les éleveurs ayant des chiens avec du caractère ne les placent pas chez des néophytes. Personne parmi les propriétaires actifs dans le monde canin ne souhaite que se répète l'histoire des pitbulls qui ont malheureusement fait les frais d'une mode stupide.

P.Sunier

Association P.A.M. Lausanne



Prévention des accidents par morsures.
Pour apprendre le bon comportement à adopter en présence d'un chien.
Se rend dans les classes, passeport-vacances, associations de parents etc.

<http://www.pam-lausanne.ch>
E-mail technique@pam-lausanne.ch
Natel 079 436 84 37



L'union fait la force !
Faites adhérer à l'URPC
Vos amis et voisins
Vous leur rendez service,
Vous nous rendez service,
Vous vous rendez service.



A LOUER

A la Baule Loire - Atlantique

A personnes soigneuses, dans quartier résidentiel à 600 mètres de la plage.
2 chambres (4 personnes) , salon, cuisine, salle d'eau, WC, petit jardin devant et
derrière, barbecue fixe.

Prix selon saison dès 500 Euros la semaine.
Chien bienvenu.

N° de tél. 079 56 77 47 ou 079 370 28 87

CHRONIQUE VÉTÉRINAIRE



Titre : Le vers du cœur, *Dirofilaria immitis*

L'été et les vacances approchent ; voici des informations sur le vers du cœur « *Dirofilaria immitis* », ainsi que des recommandations pratiques pour nos chiens et nos chats qui voyagent dans le sud.

La dirofilariose est une maladie causée par des vers ronds de la famille des nématodes. Ces parasites ne sont pas présents dans le nord de l'Europe, donc en Suisse, à l'exception du Tessin. La plupart des espèces de *Dirofilaria* du chien et du chat sont transmises par les moustiques ; c'est le cas de celui qui nous intéresse ici, le vers du cœur, *Dirofilaria immitis*, à l'origine d'une maladie appelée la dirofilariose cardiopulmonaire.

Le cycle des ces parasites :

Les vers adultes vivent chez le chien, les microfaires (la progéniture) se développent dans l'utérus des filaires adultes et sont ensuite libérées dans la circulation sanguine du chien, où elles peuvent être absorbées par les moustiques venus se nourrir.

Les microfaires se transforment en larves (L3) chez les moustiques. Les larves infestantes sont ensuite transmises aux animaux via une piqûre de moustique.

Chez le chien et le chat, les larves de *D. immitis* voyagent dans les tissus sous-cutanés et musculaires pour gagner les artères pulmonaires et le cœur droit où elles se développent en adultes et se reproduisent. Chez le chien le parasite met 6 mois à se développer.

Les moustiques qui transmettent ces parasites en Europe sont surtout du genre *Culex* et notamment *Culex Pipiens*. Mais d'autres espèces comme le « moustique tigre » *Aedes albopictus*, actuellement en forte expansion en Europe, peut aussi en être vecteur!

Les parasites adultes de *D. immitis* peuvent provoquer une maladie sévère (mortelle en l'absence de traitement) chez le chien, les filaires adultes se localisent essentiellement dans les artères pulmonaires mais peuvent éventuellement être retrouvées dans le cœur droit et dans les gros vaisseaux adjacents et parfois même dans d'autres organes.

Chez le chien, hôte définitif principal, la durée de vie des filaires adultes est de 5 à 7 ans.

L'infestation chez le chat est caractérisée par un faible nombre de filaires adultes (2 à 4), un taux et une durée de survie des microfilaires dans le sang faibles et une durée de survie des vers adultes plus courte que chez le chien (maximum 2 ans).

Les signes cliniques de la maladie apparaissent progressivement : le premier signe est en général une toux chronique, puis des difficultés respiratoires et parfois des syncopes après un exercice physique ou une phase d'excitation.

L'infestation peut conduire à une insuffisance cardiaque et parfois à des embolies vasculaires (mort de parasites qui vont aller boucher les vaisseaux sanguins) qui sont fatales.

Les signes cliniques observés chez le chat sont différents de ceux observés chez le chien. La plupart des chats ne présentent aucun signe clinique durant une longue période après l'infestation. Ces chats peuvent même guérir spontanément après la mort naturelle des parasites, sans jamais avoir exprimé le moindre signe clinique.

Il existe une seule molécule pouvant tuer les parasites adultes, elle doit s'administrer par injection et peut provoquer des embolies graves lors de la mort des parasites. Parfois on doit même avoir recours à la chirurgie pour aller enlever directement les parasites adultes dans les vaisseaux sanguins. Alors il est impératif d'éviter l'infestation de nos compagnons !

Prévention des dirofilarioses chez les chiens et chats qui voyagent

Voici les régions (en Europe) où l'on trouve cette maladie : en Espagne, aux îles Canaries, au Portugal, dans le sud de la France, le sud de la Suisse (au Tessin), sur la côte Adriatique de l'Italie à la Grèce, en Turquie, en République Tchèque, en Slovénie, en Roumanie et en Bulgarie.

Les chiens et les chats voyageant vers les zones infestées doivent donc être protégés.

Les traitements préventifs qui sont actifs sur les larves de ces parasites sont très efficaces et permettent dans 100% des cas de les tuer.

Pour les animaux séjournant moins d'un mois en zone d'enzootie (zone infestée), un seul traitement, en général juste après le retour à la maison, est suffisant.

Pour les animaux séjournant plus longtemps, le traitement préventif devra commencer dans le mois qui suit l'arrivée de l'animal en zone d'enzootie et être poursuivi mensuellement.

Ces traitements sont en général des comprimés à prise unique (une seule fois par mois).

En parallèle il convient de se protéger et de protéger ses animaux des piqûres de moustiques en appliquant des produits répulsifs efficaces.

Suite : Chronique vétérinaire

Prudence donc lors de la préparation de vos déplacements, mais pas de panique. Demandez à votre vétérinaire de vous conseiller dans le choix des médicaments à utiliser pour prévenir les infestations et repousser les moustiques.

Lors de votre séjour dans le Sud sachez aussi que Culex sévit principalement à l'aube et au crépuscule, alors profitez pour faire des grasses matinées et admirez les couchers de soleil sans votre animal préféré.

Pour la Société Vaudoise des Vétérinaires
Dr. Med. Vet Antoine Adam

Clin d'œil de la trésorière

L'efficacité de notre action ne peut se réaliser sans vous. C'est pourquoi nous vous demandons de continuer à accorder votre appui à notre société en lui maintenant votre confiance.

Pour les membres qui n'auraient pas encore réglé leur cotisation 2014, nous les invitons et les remercions de le faire au plus tôt .

Merci d'inscrire lisiblement vos noms et prénoms et nous signaler tout changement d'adresse, soit par courrier ou par e-mail : urpc007@bluewin.ch ou info@urpc.ch

Aux généreux donateurs ainsi qu'aux membres qui arrondissent à la fraction ou à la dizaine supérieure nous leur disons un chaleureux merci.

A. Jordan



INTERCOMPTAS

François Bezençon
Responsable fiduciaire

CP 32-CH-1000 Lausanne 26
T: +41 (0)21 784 31 87
F: +41 (0)21 784 32 70
E: fb@intercomptas.ch
W: www.intercomptas.ch

CHRONIQUE JURIDIQUE



Le chien en appartement

Il faut le dire, la détention d'un chien en appartement n'est pas toujours idéale. Elle comporte des contraintes et nécessite beaucoup de discipline. Mais la compagnie d'un chien apporte tant de bonheur que la balance reste largement positive.

Si l'on est locataire, est-il permis d'avoir un chien ? En principe, oui.

Par exemple, les « Règles et usages locatifs du Canton de Vaud » disposent à leur art. 15 :

Animaux. La détention de chiens, chats ou autres animaux est tolérée, à condition qu'ils ne gênent pas les autres locataires ou qu'ils ne provoquent ni dégâts, ni salissures à l'immeuble ou à ses abords.

Le Conseil d'État vaudois a déclaré la force obligatoire générale. Cela signifie que ces dispositions s'appliquent à tous les contrats et que les dispositions contraires qu'ils pourraient contenir sont nulles. Autrement dit, dans le canton de Vaud, un bailleur ne peut pas s'opposer à la présence d'un chien s'il n'incommode pas le voisinage et n'occasionne pas de dégâts.

Les autres cantons romands (Fribourg, Genève, Jura, Valais) ont aussi leurs règles et usages locatifs, mais qui ne sont pas obligatoires. Ils contiennent tous un texte analogue au libellé vaudois. Ces textes sont souvent annexés aux contrats de bail, dont ils font alors partie intégrante. En ce cas, le bailleur doit tolérer un chien qui n'occasionne pas de désagréments.

Si les « usages locatifs » ne sont pas intégrés au bail, le propriétaire ou la gérance ne peut en principe pas restreindre la liberté du locataire sans indiquer de justes motifs. Mais si, dans le contrat de bail, la détention d'un animal est interdite ou soumise à autorisation, c'est cette disposition qui prévaut (sauf dans le canton de Vaud, rappelons-le).

Mais, dans tous les cas, la présence d'un chien dans un appartement pourra être interdite s'il provoque des problèmes. Le plus souvent, ce sera à cause d'aboiements excessifs. Mais il peut y avoir d'autres raisons, comme l'agressivité, une hygiène vraiment déplorable, des dommages aux peintures ou boiseries, etc.

Il est donc capital d'avoir un chien parfaitement éduqué et sociabilisé, de l'entretenir normalement, de ramasser ses crottes immédiatement, bref de se comporter en maître responsable et respectueux aussi bien de son chien que de ses voisins. Car, une fois qu'on s'est mis à dos le voisinage, la situation peut devenir infernale et la pénurie de logements ne facilite pas la fuite...

Il y a des gens qui n'aiment pas les chiens, même si c'est difficile à comprendre pour nous qui les adorons. Le mieux est d'essayer de prévenir les

Suite : Chronique Juridique

conflits en entretenant de bonnes relations avec ses voisins, en leur faisant comprendre combien la relation avec votre chien est importante pour vous.

Il arrive nécessairement qu'on doive s'absenter sans pouvoir prendre son chien avec soi. Il faut alors prendre des mesures pour que l'animal ne se manifeste pas de manière sonore ou en s'attaquant par des griffures aux portes ou parois. Il faut aussi rappeler que, sauf à prendre des dispositions particulières, la détention d'un chien en appartement n'est pas possible si l'on est occupé à temps complet ailleurs.

Encore un dernier conseil : vérifiez que vous avez une assurance responsabilité civile et qu'elle couvre aussi les dommages que pourrait faire votre chien. C'est d'ailleurs obligatoire dans le canton de Vaud.

Louis Mayer

Un bon chien s'achète chez un bon éleveur

www.chien.ch

Les normes de la Société cynologique suisse et de ses clubs de race en matière d'élevage sont sévères et contrôlées

Tous les géniteurs sont testés sur leur santé et leur caractère



La médaille gravée :
avec votre adresse, votre numéro de téléphone,
le complément indispensable à la puce électronique
pour des retrouvailles rapides
lors d'une fugue de votre chien.





Le site Internet de l'URPC !

a changé d'adresse, ce fut l'occasion de modifier le graphisme, créer un logo, avoir des rubriques contenant: plus d'informations et un concours photos

Venez visiter notre nouveau site :

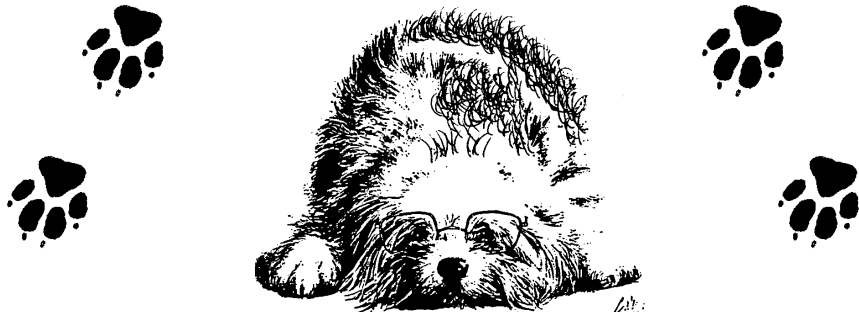
www.urpc.ch



Site internet

Dépannage
informatique

www.bbup.ch



Les tiques chez le chien

Les tiques sont des acariens. En Europe, les tiques majeures du chien sont *Ixodes ricinus*, *Rhipicephalus sanguineus* et *Dermacentor reticulatus*. La tique la plus fréquente est *Ixodes ricinus*. Elle se retrouve principalement dans les haies et bosquets et en lisière des forêts de feuillus. Elle peut transmettre au chien la borréliose (ou "maladie de Lyme"), ou la piroplasmose. Elle est également capable de transmettre à l'homme le virus de "l'encéphalite virale à tique". En Suisse, *Dermacentor reticulatus* a été retrouvée pour la première fois sous forme libre en 1990, dans le canton de Genève. Elle est tenue pour responsable de la transmission des cas indigènes de piroplasmose canine (babésiose). Elle habite les prairies et les bordures de forêt, mais aussi les terrains vagues à proximité des habitations.

Rhipicephalus sanguineus ne se retrouve en Suisse que ponctuellement, après "importation". Il s'agit toutefois d'une tique répandue en France et dans les pays méditerranéens. Elle joue un rôle prépondérant dans la transmission de plusieurs maladies infectieuses (piroplasmose, ehrlichiose, hépatozoonose...). Son cycle est étroitement lié à la présence de chiens. Elle est capable de s'adapter dans des microclimats, notamment les habitations, après avoir été transportée dans bagages ou une voiture. Elle représente donc également un danger pour nos chiens, lorsqu'ils voyagent ou que leurs propriétaires voyagent.

Cycle de développement des tiques

Le développement des tiques se déroule en 4 stades: Oeufs, larves, nymphes et adultes. Un repas sanguin sur un hôte est indispensable pour tout passage d'un stade de développement au suivant. Le cycle complet peut s'étendre sur une durée de quelques mois à plusieurs années ! Il dépend des conditions climatiques, essentiellement température et humidité, qui déterminent l'apparition saisonnière du parasite. Dans nos régions on distingue en général un pic d'activité, au printemps (dès le mois de février si les conditions sont favorables).

L'infestation du chien par les tiques

Les tiques se fixent en général sur les zones à peau fine comme la face, le pavillon de l'oreille, les aisselles et l'intérieur des cuisses. Après avoir enfoncé sa partie buccale dans la peau, la tique sécrète un ciment qui lui permet de se fixer solidement. Elle commence alors rapidement son repas sanguin en alternant succion et sécrétion salivaire. Le repas se divise en une première phase de gorgement lent et progressif puis une deuxième phase de gorgement rapide, qui dure 1 à 3 jours, au cours de laquelle la tique grossit considérablement. Seules les femelles fécondées se gorgent complètement. Les mâles n'ingurgitent que peu ou pas de sang.

Maladies liées aux morsures de tiques

Les pathologies provoquées par les tiques chez le chien sont de 2 ordres:

1. Réactions sur le lieu de la morsure
2. Transmission de maladies infectieuses

Les réactions sur le lieu de la morsure

Elles se manifestent souvent par une rougeur et une enflure sur le point de la morsure de la tique. Les démangeaisons et le grattage peuvent favoriser des infections secondaires, notamment par des staphylocoques.

La prévention des maladies transmises par les tiques

On estime généralement que la tique doit rester fixée 48 heures pour inoculer "efficacement" un agent pathogène. En éliminant les tiques le plus rapidement possible après leur fixation, on diminue considérablement le risque de transmission d'une maladie infectieuse.

Ne jamais tirer pour enlever une tique, (la tête pourrait rester sur le chien) mais dévisser lentement avec une pince spéciale vendue chez votre vétérinaire, puis désinfecter la zone.

La vaccination

A l'heure actuelle, il n'existe pas de vaccin dirigé directement contre les tiques. Par contre, il existe des vaccins contre certaines maladies transmises par les tiques.

Le vaccin contre la piroplasmose est disponible en Suisse. Comme il ne confère pas une protection absolue, il ne dispense pas de lutter contre les tiques.

Il est donc nécessaire de protéger activement vos chiens par des pipettes d'insecticides ou un collier que vous trouverez également chez votre vétérinaire. Attention aux colliers vendus dans le commerce : certains sont inefficaces, ou peuvent être dangereux pour certaines races de chiens (porteuse du gène mdr) et certains sont dangereux pour les chats et peuvent les intoxiquer gravement.

Les deux mesures combinées offrent la meilleure prévention.

Des vaccins existent également en Suisse contre la maladie de Lyme, toutefois cette maladie est davantage présente en Suisse alémanique.

A-M. Villars

Vétérinaire
Cabinet *Comportementaliste*



Anne-Marie Villars

Rue Du Simplon 3D
1006 Lausanne
+41 21 616 10 66

www.veterinaire-comportementaliste.ch





Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'URPC du 21 novembre 2013

L'assemblée générale a eu lieu le 21.11.13 dans une salle du restaurant La Carillère à Vers-chez-les-Blanc. La séance est ouverte par la présidente, Madame Sunier, qui salue et remercie les membres pour leur présence et pour s'être déplacés malgré la neige qui menace de tomber. Trois personnes se sont excusées pour leur absence de cette assemblée par divers moyens de communication auprès de notre bureau. Madame Sunier nous annonce 11 nouveaux membres, 4 partis sans laisser d'adresse, 9 d'émissions et 3 décès. La lecture du PV de l'assemblée du 15 novembre 2012 nous est donnée par Madame Boillat, le PV est accepté à l'unanimité. L'assemblée de 2012 était riche en discussions avec Monsieur Marc Oran concernant le renforcement de la loi sur les chiens. Monsieur Oran, ici présent, nous exposera les tenants et les aboutissants de cette loi après la clôture de cette assemblée 2013 et répondra à vos questions. En 2012, Monsieur Oran et le PAM s'étaient proposés de nous rassembler pour une séance d'information en septembre. Madame Belet du PAM s'étant désistée pour des problèmes d'organisation et d'horaire, l'URPC a repris le flambeau et une assemblée informative s'est déroulée à Montpreveyres avec Monsieur Oran. Nous avons constaté le manque d'information et la crainte de nombreux propriétaires de chiens. La tenue d'une manifestation est décidée sous le nom de "Mouvement un Chien - un Ami", MCA. Le MCA a rallié un grand nombre de personnes, clubs, fédérations. Grâce à l'activation des contacts et des réseaux de chacun, la manifestation a fait grand bruit. Le MCA doit-il devenir une association avec des statuts, un Comité, des cotisations ? Votre Comité est divisé sur la question. Nous estimons TOUS qu'il est nécessaire de créer un système de défense contre les abus politiques dont les chiens sont de plus en plus victimes. Il est important et impératif de mettre sur pied un réseau d'alerte permettant des actions rapides et ponctuelles, auxquelles participeraient ceux qui le désirent. Grâce à Internet la diffusion est pratiquement instantanée et permet d'atteindre un maximum de propriétaires et de personnes concernées. La trésorière, Madame Jordan, nous présente son rapport financier et procède à l'explication des comptes. Elle remercie les membres qui s'acquittent ponctuellement de leurs cotisations. Elle remercie les généreux donateurs qui arrondissent le montant à la fraction supérieure. Les finances sont saines. Elle ajoute que nous comptons sur la fidélité et la solidarité de tous nos membres. Elle encourage tous les membres à recruter de nouveaux membres. Après vérification de ces comptes par Mesdames

Cécile Cuèrel et Ginette Gisclon, ces dames en déclarent l'exactitude et demandent à l'assemblée de les accepter tels qu'ils lui sont présentés. Le vote les accepte à l'unanimité. Décharge est donnée à la trésorière et au Comité. Il n'y a pas de suppléant et ces dames se représentent. Madame Sunier remercie les vérificatrices et la trésorière pour leur travail. Notre présidente rappelle que nous versons depuis plusieurs années un montant de soutien à l'Oasis des Vétérans à Vaulruz, le vote accepte à l'unanimité le versement pour 2014. Madame Maité Spada a démissionné du Comité et ne fournira plus d'articles pour notre journal. Notre présidente rappelle que chacun peut se présenter pour une place au sein du Comité, personne ne s'annonce. Madame Sunier se représente à la présidence, elle est élue à l'unanimité. Le reste du Comité se représente en bloc, il est élu à l'unanimité.

Composition du Comité :

Présidente : Patricia Sunier

Trésorière : Antoinette Jordan

Juriste : Louis Mayer

Secrétaire PV : Claude Boillat

Vérificatrices des comptes : Cécile Cuèrel et Ginette Gisclon. Les vérificatrices sont élues à l'unanimité.

Madame Jucker, habitante du Chalet-à-Gobet se plaint de plus en plus de restrictions faites dans la forêt pour les promenades avec nos chiens. Madame Sunier dit que les réserves de chasse sont gérées par Lausanne et non négociables. Monsieur Oran rappelle que la ville de Lausanne est particulièrement large avec les endroits réservés à nos compagnons. La présidente, Madame Sunier, remercie encore une fois tous les participants et clôt l'assemblée à 20h50. Elle passe la parole à Monsieur Oran pour un exposé sur la modification des lois.

Claude Boillat

Funeradog
Pompes funèbres pour animaux

*Avec vous
pour son départ*

Nous sommes là pour vous soutenir et vous accompagner
afin de vous consacrer à votre deuil.

www.funeradog.ch
Tél: 021 8000 833 7j/7 - 24h/24



Une mauvaise histoire vous accable : on vous a vendu un chien malade, votre animal a été gardé dans des conditions déplorables, vous avez des ennuis avec votre gérant alors que votre protégé n'occasionne aucune nuisance...

Contactez-nous !

Nous vous proposons une aide et des conseils juridiques qui étudiera votre dossier et vos possibilités de recours.



BON CADEAU

Adhésion d'un an offert à :

Nom.....Prénom.....

Rue.....

NPA.....Localité.....

CCP 10-38818-3

Offert par :.....

.....